



**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
PISCINE HORS-TERRE**

Coordonnées du requérant

et/ou propriétaire

_____ Tél. : _____

Adresse des travaux :

Entrepreneur des travaux :

Coût des travaux : _____ \$ Date début des travaux : _____

Date fin des travaux : _____

DESCRIPTION DE L'IMPLANTATION DE

LA PISCINE HORS-TERRE :

Dimension _____ pi x _____ pi

Distance de la ligne de lot latérale dr. _____

Distance de la ligne de lot latérale ga. _____

Distance de la ligne de lot arrière _____

Distance du bâtiment principal _____

Clôture deck avec barrière ou échelle

PISCINE HORS-TERRE GONFLABLE : Clôture obligatoire

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR :

- Plan d'implantation fait à l'échelle illustrant la localisation et les distances de la piscine hors terre
- Certificat de localisation
- Paiement pour l'analyse et l'émission du permis de 35\$ (payable à la Trésorerie)

NORMES D'IMPLANTATION

Règl. 555, art. 7.1.2.1.4

- S'il y a lieu, faire localiser tous les câbles (Hydro-Québec, Bell et Vidéotron);
- Il est recommandé de s'assurer que l'installation de la piscine est conforme aux normes de sécurité d'Hydro-Québec (aucun fil électrique au-dessus de la piscine);
- S'assurer de libérer entièrement toutes les servitudes en faveur d'Hydro-Québec, Bell, Ville ou autres;
- La piscine hors-terre doit être située à 1 m (3'4") minimum des lignes de propriété;
- Tout accessoire relié à la piscine tel que filtreur, la pompe, le chauffe-eau ou autres doit être localisé à un minimum de 1 m (3 pi 4 po) de toute ligne de propriété;
- S'assurer que les travaux n'affecteront pas l'égouttement naturel des eaux de surface;
- Si le site de la piscine est entièrement clôturé la ou les portes de ladite clôture doivent être munies d'un dispositif sécuritaire permettant de se refermer d'elles(s)-même(s) et de rester verrouillée(s) en tout temps;
- Si le site de la piscine n'est pas entièrement clôturé, on doit alors installer un dispositif sécuritaire afin de limiter et contrôler l'accès au plan d'eau;
- Lorsqu'un deck est adjacent à la piscine, ce dernier doit être localisé à un minimum de 2 m (6 pi 6 po) des lignes de propriété;
- Pour un terrain en coin, la piscine doit être localisée à un minimum de 1,52 m (5 pi) De la ligne propriété avant du côté latéral;

Je soussignée _____ (en lettres moulées) déclare que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. Je m'engage à ce que le projet soit réalisé conformément aux conditions du présent permis de même qu'aux dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter

Signature

Date

POUR EFFECTUER UNE PRÉ-DEMANDE DE PERMIS

Ce document dûment rempli en lettres moulées doit être acheminé par courriel à

jlafance@ville.candiac.qc.ca

ou par télécopieur au

450 444-6009

Sur réception, le service de Planification et Développement du territoire procédera à l'ouverture du dossier et communiquera avec vous pour un rendez-vous et émission du permis.